

## **Mot de circonstance de S.E Mme Colette TSHOMBA lors de la commémoration de la journée Internationale des Migrants à la Maison des Congolais de l'Étranger et des Migrants « MCDEM ».**

La déclaration universelle des droits de l'homme proclame que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits et que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qu'elle consacre, sans distinction aucune notamment de race, de couleur ou d'origine nationale.

C'est dans ce contexte qu'il faut considérer le droit de tout homme à émigrer, c'est-à-dire la possibilité pour lui de « quitter un pays y compris le sien et d'aller s'établir dans un autre à la recherche des meilleures conditions de vie, pour une durée relativement longue ».

Avec la mondialisation et les progrès techniques, la mobilité humaine est devenue une caractéristique fondamentale des êtres humains qu'aucun Gouvernement ni dirigeant ne pourrait plus renier ni arrêter tout en reconnaissant à chaque pays le droit d'accueillir ou de refuser de garder sur son territoire des immigrants indésirables.

Le tout procède donc de la réglementation internationale, des conventions ou des dispositions particulières de chaque pays en cette matière. Bien que la rencontre des cultures enrichit très souvent, elle peut également conduire au désordre ou à des situations inconfortables qui exposent simultanément les pays d'accueil et d'origine et au pire, les migrants eux-mêmes.

C'est pour éviter ce genre des situations ou pour en atténuer les effets pervers que l'Assemblée générale a ainsi consacré le 18 décembre de chaque année, comme journée internationale des migrants en vue, de sensibiliser toute la communauté internationale à la protection des droits des migrants et leurs membres de famille, et de partager les informations et bonnes pratiques dans ce sens.

La comptabilité pour notre pays la République démocratique du Congo des malheureuses expériences vécues dans ce sens et dans la perspective de la mise en œuvre des nos engagements régionaux au niveau de la SADC, la CEAC et la COMESA, comportant la libre circulation des personnes et des biens, a inspiré notre Gouvernement à mettre en place une structure de gestion de nos migrants étant entendu que la meilleure sécurité est avant tout individuelle.

Il s'agit de la Maison des congolais de l'Etranger et des Migrants (MCDEM), fruit d'un partenariat migratoire avec la Suisse et la Grande Bretagne qui a été inaugurée le 09 février 2009 au sein même du ministère des Affaires Etrangères avec pour mission :

- la sensibilisation sur les risques de la migration irrégulière
- la promotion de la migration de développement
- l'assistance aux Congolais de l'Etranger pour assurer leurs investissements en leur fournissant les informations indispensables sur les opportunités socio-économiques qu'offre chaque province en vue du développement intégral de notre pays.
- L'assistance aux migrants congolais et ceux des pays tiers en leur fournissant des renseignements exacts sur les conditions de vie et de séjour dans les pays de transit et de destination ainsi que sur les procédures d'obtention de différents types de visa.

C'est dans ce contexte d'ailleurs que depuis quelques mois déjà qu'une campagne dénommée « **Bien partir pour Mieux revenir** » est animée à travers le pays.

Je saisis donc cette occasion pour inviter nos migrants potentiels, réels ou de retour, la population ainsi que toutes les autorités Congolaises à s'approprier de ce précieux instrument de travail pour la dignité et la prospérité de nos migrants et pour le plus grand bien des nos pays d'accueil et d'origine.

Je vous remercie.